

## DECISION DU MAIRE n° 2022-009

**Délégation du Conseil Municipal au Maire prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°022 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire :

- à fixer, dans les limites de 1000 € par droit unitaire, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- à décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration pour les élèves de l'enseignement public,

Vu l'article 2 du décret du 29 juin 2006 disposant que les prix de la restauration scolaire ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service,

Je soussigné Yves Normand, Maire de LA TRINITÉ-SUR-MER :

### DECIDE

- D'instituer, pour la restauration scolaire, un barème de tarification tenant compte du quotient familial déterminé en référence au mode de calcul de la Caisse d'allocation familiale,
- De fixer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, les tarifs de restauration scolaire comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE	PRIMAIRE
inférieur à 587 €	2,80 €	3,08 €
de 588 € à 933 €	2,97 €	3,33 €
de 934 € à 1290 €	3,24 €	3,64 €
supérieur à 1291 €	3,38 €	3,79 €

A La Trinité-sur-Mer, le 13 juin 2022

Le Maire,  
Yves NORMAND



**SIMULATION TARIF RESTAURATION SCOLAIRE RENTREE 2022-2023**  
**REUNION DU 12 MAI 2022**

**Nouveaux tarifs appliqués au 1er septembre 2022 :**

QUOTIENT FAMILIAL	MATERNELLE	PRIMAIRE
inférieur à 587 €	2,80 €	3,08 €
de 588 € à 933 €	2,97 €	3,33 €
de 934 € à 1290 €	3,24 €	3,64 €
supérieur à 1291 €	3,38 €	3,79 €

**Tarif actuel (non révisé depuis 2017)**

Maternelle	2,70 €
Primaire trinitain	3,03 €
Primaire extérieur	3,56 €
Adultes	5,42 €

**Détail de la révision des tarifs en maternelle :**

<b>PRIX ACTUEL</b>	<b>% d'augmentation</b>	<b>2,70 €</b>
de 588 € à 933 €	10%	2,97 €
de 934 € à 1290 €	20%	3,24 €
supérieur à 1291 €	25%	3,38 €

**Détail de la révision des tarifs en primaire :**

<b>PRIX ACTUEL</b>	<b>% d'augmentation</b>	<b>3,03 €</b>
de 588 € à 933 €	10%	3,33 €
de 934 € à 1290 €	20%	3,64 €
supérieur à 1291 €	25%	3,79 €